Jean-Baptiste André Godin à Louis Oudin-Leclère, 23 juin 1849

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Les relations du document

Collection Correspondant.e.s

Degon *est cité(e) dans cette lettre*
Oudin-Leclère, Louis (1803-1885) *est destinataire de cette lettre*

Afficher la visualisation des relations de la notice.

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Louis Oudin-Leclère, 23 juin 1849, 1849-06-23

Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Consulté le 08/08/2025 sur la plate-forme EMAN : https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/27000

Informations sur le document source

CoteFG 15 (2)
Collation1 p. (348)
Nature du documentCopie manuscrite
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·eGodin, Jean-Baptiste André (1817-1888)
Date de rédaction23 juin 1849
Lieu de rédactionGuise (Aisne)
DestinataireOudin-Leclère, Louis (1803-1885)
Lieu de destinationVervins (Aisne)

Description

RésuméSur l'affaire de contrefaçon Degon. Godin demande à Oudin-Leclère de ne pas nuire à ses intérêts par la réponse qu'il fera au syndic de la faillite de Degon, Lépine, qui souhaite tirer parti de la fonte des marchandises saisies à Vervins. Godin l'informe qu'il doit présenter les mémoires des frais du procès qui sont à la charge de Degon, notamment des experts ; dans la mesure où Godin pense qu'il devra finalement payer les frais d'expertise à la place de Degon, il souhaite qu'ils soient établis d'après le tarif de leurs vacations et demande à Oudin-Leclère, qui détient le rapport d'expertise, de lui communiquer les informations. Il demande à Oudin-Leclère de lui communiquer sa note et mentionne des frais imputés à son compte par Delabarre.

Mots-clés

Contrefaçon, Finances d'entreprise, Fonderies et manufactures "Godin", Fonte, Procédure (droit)
Personnes citées

- Degon [monsieur]
- Delabarre [monsieur]
- Lépine [monsieur]

Lieux citésVervins (Aisne)

Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

NomDegon
GenreHomme
Pays d'origineInconnu
ActivitéInconnue
BiographieRéside à Esquéhéries (Aisne) en 1857. Il a peut-être un lien de parenté avec Marie Josèphe Florentine Degon (1794-1867), native d'Esquéhéries et épouse

du père de Jean-Baptiste André Godin.

NomOudin-Leclère, Louis (1803-1885)
GenreHomme
Pays d'origineInconnu
ActivitéDroit/Justice
BiographieAvocat français né en 1803 à Froidmont-Cohartille (Aisne) et décédé en 1885 à Vervins (Aisne). Louis Onésime Victor Oudin est l'époux de Rose Madeleine Leclère. Son patronyme d'usage est Oudin-Leclère. Avoué à Vervins (Aisne) au XIXe siècle. Son nom est parfois orthographié « Houdin » ou « Oudin-Leclerre » par Jean-Baptiste André Godin.
Notice créée par Équipe du projet FamiliLettres Notice créée le 29/06/2022
Dernière modification le 26/04/2023

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Famililettres/items/show/27000